

## Les secteurs institutionnels

La nomenclature des secteurs institutionnels présentée ici est celle du système européen des comptes (SEC 2010).

S.1	Économie totale (1)
-----	---------------------

### *Sociétés non-financières (S.11)*

S.11	Sociétés non financières
S.11001	Sociétés non financières publiques
S.11002	Privées nationales
S.11003	Sous contrôle étranger

### *Sociétés financières (S.12)*

S.12	Sociétés financières
S.121	Banque centrale (2) (publique)
S.122	Institutions de dépôt, à l'exclusion de la banque centrale (2)
S.12201	Public
S.12202	Privé national
S.12203	Sous contrôle étranger
S.123	Organismes de placement collectif monétaires
S.12301	Public
S.12302	Privé national
S.12303	Sous contrôle étranger
S.124	Fonds d'investissement non monétaires
S.12401	Public
S.12402	Privé national
S.12403	Sous contrôle étranger
S.125	Autres intermédiaires financiers, à l'exclusion des sociétés d'assurance et des fonds de pension
S.12501	Public
S.12502	Privé national
S.12503	Sous contrôle étranger
S.126	Auxiliaires financiers
S.12601	Public
S.12602	Privé national
S.12603	Sous contrôle étranger
S.127	Institutions financières captives et prêteurs non institutionnels

S.12701	Public
S.12702	Privé national
S.12703	Sous contrôle étranger
S.128	Sociétés d'assurance (3)
S.12801	Public
S.12802	Privé national
S.12803	Sous contrôle étranger
S.129	Fonds de pension (3)
S.12901	Public
S.12902	Privé national
S.12903	Sous contrôle étranger
S.121 + S.122 + S.123	Institutions financières monétaires

### ***Administrations publiques (S.13)***

S.13	Administrations publiques
S.1311	Administration centrale (à l'exclusion de la sécurité sociale)
S.1312	Administrations d'États fédérés (à l'exclusion de la sécurité sociale)
S.1313	Administrations locales (à l'exclusion de la sécurité sociale)
S.1314	Administrations de sécurité sociale

### ***Ménages (S.14)***

S.14	Ménages
S.141	Employeurs
S.142	Travailleurs indépendants
S.143	Salariés
S.144	Bénéficiaires de revenus de la propriété et de transferts
S.1441	Bénéficiaires de revenus de la propriété
S.1442	Bénéficiaires de pensions
S.1443	Bénéficiaires d'autres transferts

### ***Institutions sans but lucratif au service des ménages (S.15)***

S.15	Institutions sans but lucratif au service des ménages
S.15002	Privé national
S.15003	Sous contrôle étranger

## *Reste du monde (S.2)*

S.2	Reste du monde
S.21	États membres et institutions et organes de l'Union européenne
S.211	États membres de l'Union européenne
S.2111	États membres de la zone euro
S.2112	États membres hors zone euro
S.212	Institutions et organes de l'Union européenne
S.2121	Banque centrale européenne (BCE)
S.2122	Institutions et organes de l'Union européenne, à l'exclusion de la BCE
S.22	Pays non membres de l'UE et organisations internationales non résidentes de l'Union européenne